DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 OCTOBRE 2008

Délibération
n° 2008.10. 78.B

Etude de faisabilité, recherche de site et réalisation de forages d'essai pour une nouvelle ressource en eau dans la nappe alluviale du fleuve Charente : avenant n°1

LE VINGT TROIS OCTOBRE DEUX MILLE HUIT à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.
Date d'envoi de la convocation : **17 octobre 2008**

Secrétaire de séance : Guy ETIENNE

Membres présents :

Philippe LAVAUD , Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Denis DOLIMONT, Bernard CONTAMINE, Jean-Pierre GRAND

Excusé(s) représenté(s) :

	DELIBERATION N° 2008.10. 78.B
ENVIRONNEMENT / EAU POTABLE	Rapporteur : **Monsieur LAVAUD**

ETUDE DE FAISABILITE, RECHERCHE DE SITE ET REALISATION DE FORAGES D'ESSAI POUR UNE NOUVELLE RESSOURCE EN EAU DANS LA NAPPE ALLUVIALE DU FLEUVE CHARENTE : AVENANT N°1

Dans le cadre de la sécurisation de l'alimentation en eau potable et conformément à la pré-programmation des orientations du schéma directeur d'alimentation en eau potable, le conseil communautaire a, par délibération n°325 du 26 octobre 2006, approuvé le lancement d'un marché pour la réalisation d'une étude de recherche en eau en nappe alluviale du fleuve Charente, en amont de la commune d'Angoulême.

Ainsi, la ComAGA a confié fin 2006 cette prestation d'étude et de travaux au bureau d'études HYDRO INVEST (Champniers) qui se décomposait de la manière suivante :

Tranche Ferme : Etude hydrogéologique et projection géophysique	22 220 HT
Tranche Conditionnelle 1 : réalisation de sondages électriques	1 810 HT
Tranche Conditionnelle 2 : forages d'essai	32 041 HT

L'opération comprend trois étapes :
- Etape 1 : choix du site de la petite prairie (étude)
- Etape 2 : géophysique et sondages mécaniques (travaux)
- Etape 3 : forages et pompages d'essai (travaux)

Suite à des nécessités réglementaires et à différentes évolutions lors de la réalisation de l'étape 2, le contenu et le montant des tranches du marché sont modifiés. Il convient donc passer un avenant n° 1 pour :
- modifier le prix global et forfaitaire en moins value de la tranche ferme
- enlever le montant du forfait dossier de déclaration de la tranche conditionnelle 2
- ajouter des prix dans le bordereau de prix unitaires (sondage à la tarière et dossier de déclaration).

En effet, dans la tranche ferme, suite à une première interprétation des mesures de géophysique par traînée électrique, la qualité des alluvions ne nécessitait pas de faire des sondages à l'odex, ni d'équiper ces sondages en piézomètres, des sondages à la tarière ont donc été effectués.

De ce fait, il y a, dans le prix global de la tranche ferme :
- une moins value de 8 572 € HT,
- une plus value de 5 339 € HT.

Le montant forfaitaire de la tranche ferme passe ainsi de 22 220 € HT à 18 987 € HT, soit une moins value de 3 233 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie – construction du 14 octobre 2008,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°1 au marché pour la réalisation d'une étude de recherche en eau en nappe alluviale du fleuve Charente, ayant pour objet la modification du contenu et du montant des tranches suite à une adaptation des travaux, d'un montant en moins-value de 3 233 € HT.

Le présent avenant fait passer le montant du marché de 56 071 € HT à 52 838 € HT, ce qui représente une diminution de 5,77 % par rapport au montant initial du marché.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le présent avenant n°1.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **03 novembre 2008**	**Affiché le :** **12 novembre 2008**

ETUDE DE FAISABILITÉ, RECHERCHE DE SITE ET RÉALISATION DE FORAGES D'ESSAI POUR UNE NOUVELLE RESSOURCE EN EAU DANS LA NAPPE ALLUVIALE DU FLEUVE CHARENTE (16)

APPEL D'OFFRES OUVERT

AVENANT N° 1

IDENTIFIANT DE L'ORGANISME QUI A PASSE LE MARCHE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME
25 Boulevard Besson Bey 16023 ANGOULEME CEDEX

représentée par son Président, autorisé à signer le présent avenant par délibération …

TITULAIRE DU MARCHE

HYDRO INVEST
Siège social : 60 route d'Agris 16 430 CHAMPNIERS
Forme juridique : SAS
Au capital de : 218 500 €
Immatriculée au Registre du Commerce du Greffe du Tribunal d'Angoulême sous le n° B 307 276 345
Représentée par M. Etienne RECHARD, Président

IMPUTATION BUDGETAIRE

Budget eau Potable – article 231530

DATE DE SIGNATURE ET DE NOTIFICATION DU MARCHE

Date de signature du marché : 10 mai 2007
Date de notification du marché 18 mai 2007
N° du marché : 2006/196

MONTANT DU MARCHE

Tranche ferme y compris la variante 1 bis (Etude hydrogéologique et prospection géophysique) :	22 220,00 € HT soit 26 575,12 € TTC
Tranche conditionnelle 1, y compris la variante 1 bis :	1 810,00 € HT soit 2 164,76 € TTC
Tranche conditionnelle 2, y compris les variantes 2 bis, 3 bis et 4 :	32 041,00 € HT soit 38 321,04 € TTC
Montant global, y compris les variantes :	56 071,00 € HT soit 67 060,91 € TTC

OBJET ET JUSTIFICATIONS DE L'AVENANT

Suite à des nécessités réglementaires et à différentes évolutions lors de la réalisation des travaux, le contenu et le montant des tranches du marché doit être modifié. Il faut donc passer un avenant n° 1 pour:

- modifier le prix global et forfaitaire en moins value de la tranche ferme
- enlever le montant du forfait dossier de déclaration de la tranche conditionnelle 2
- ajouter des prix dans le Bordereau de prix unitaires (sondage à la tarière et dossier de déclaration).

MODIFICATION DU MARCHE INITIAL

Dans la tranche ferme, suite à une première interprétation des mesures de géophysique par traîné électrique, la qualité des alluvions ne nécessitait pas de faire des sondages à l'odex, ni d'équiper ces sondages en piézomètres, des sondages à la tarière ont donc été effectués.
De ce fait, il y a :

- **une moins value de <u>8 572 euros HT</u>**, dans le prix global de la tranche ferme détaillée comme suit :
  - Coût correspondant à la ligne « reconnaissance odex Ø 115 mm, inclus surveillance hydrogéologique du chantier », soit 4 X 796 euros HT, soit **3 184 € HT**.
  - Coût correspondant à la ligne « reconnaissance odex Ø 115 mm, tubage PVC Ø 80*88 mm crépiné, tube de tête acier à +1.5m au dessus du sol, isolation par cimentation, capot cadenassé, inclus surveillance hydrogéologique du chantier », soit 4* 1347 euros HT, soit **5 388 € HT**.
- **une plus value de <u>5339 euros HT</u>,** dans le prix global de la tranche ferme détaillée comme suit :
  - Utilisation d'une ligne du bordeaux des prix unitaires : « reconnaissance tarière Ø 150 mm, inclus surveillance hydrogéologique du chantier », à 527 € HT l'unité, soit 8*527 euros HT, soit **4 216 euros HT.**
  - De plus, avant de réaliser les sondages, un dossier déclaratif a dû être réalisé, dossier qui était prévu par erreur en tranche conditionnelle n°2. Il convient donc d'enlever cette prestation de la tranche conditionnelle 2, d'un montant forfaitaire de **1 123 € HT** et de la créer dans le bordeaux des prix unitaires.

Le montant forfaitaire de la tranche ferme passe ainsi de 22 220,00 euros HT à <u>18 987 euros HT</u> soit une moins value de 3 233 euros HT.

*Aussi, le montant de la **variante 1 bis** (qui regroupe des missions de la Tranche ferme et de la Tranche conditionnelle 1) passe de 17 108,00 euros HT à **<u>13 875 euros HT</u>**(moins value de 3 233 euros HT).*

En outre, la ComAGA conserve la possibilité, par Ordre de Service, de commander des prestations complémentaires en utilisant des coûts du bordereau de prix unitaire y compris pour des sondages à l'odex.

NOUVEAU MONTANT DU MARCHE

Montant initial du marché	56 071,00 € HT soit 67 060,91 € TTC
Montant du présent avenant	3 233,00 € HT soit 3 866,67 € TTC
Nouveau montant du marché	**52 838,00 € HT soit 63 194,25 € TTC**

Le présent avenant ramène le montant du marché **à 52 838,00 € HT** (67 060,91 € TTC à 63 194,25 € TTC), ce qui représente **<u>une moins value de 5,77%.</u>**

DISPOSITIONS FINALES

Les dispositions du présent avenant prennent effet le jour de sa notification

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas d'incompatibilité.

SIGNATURES

Fait en un seul original
A , le
Le Titulaire,

A Angoulême, le

La Personne Responsable du Marché
Pour le Président,
La Vice-Présidente,

Fabienne GODICHAUD